



PAGE registre N° :

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DEL20240321_022/182
	Du 21 MARS 2024 à 18 heures 30
<b>NOMBRE :</b> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ..... 25 De Votants : ..... 27 Absents ayant donné procuration ..... 2 Absents excusés sans procuration ..... 0 Absents non excusés sans procuration ..... 0	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; GHELFI Agnès; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence  Etaient absents excusés avec procuration : Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick  Etaient absents excusés sans procuration : -  Etaient absents non excusés sans procuration : -
<b>Objet : RESSOURCES HUMAINES- Création poste Gardien-brigadier de Police Municipale</b>	

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose :

Afin de renforcer le service de la police municipale, une procédure de recrutement a été engagée pour accueillir un agent supplémentaire au sein du service.

Le choix s'étant porté sur un candidat titulaire du grade de gardien-brigadier, il y a lieu de créer le poste correspondant.

En conséquence, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante :

- de créer un poste de gardien brigadier de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Le Conseil Municipal,  
 après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

- Création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme,  
 A Caveirac le, **25 MARS 2024**

Pour le Maire empêché  
 La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Isabelle MAZAY



La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>